



Hausse du SMIC

Pour de meilleurs salaires

Pour un SMIC, t'as plus rien...



Comment vivent les trois millions de salariés au Smic en France ? Mal ! Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SMIC s'élève à 1 498,47€ bruts pour 35h, soit 1 188€ nets après déduction des cotisations. Il manque au moins 300€ pour boucler les fins de mois des ménages d'après un rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Onpes) datant de 2015. **En 2018, le SMIC ne permet plus à une personne de vivre dignement en France.** D'ailleurs, la différence entre le montant du Smic et le seuil de pauvreté s'élève à moins de 150€. Ainsi, sur les 9 millions de personnes pauvres vivant en France, 3 millions sont salariées !

Le SMIC, ce n'est pas l'aumône

Le SMIC n'est pas l'antichambre de la pauvreté. A sa création en 1950, le SMIG (ancien nom du SMIC) était destiné à relancer la consommation et à lutter contre la pauvreté. Il devait permettre de garantir un budget type pour un ouvrier célibataire vivant en région parisienne. Aujourd'hui, le Salaire Minimum de Croissance (Smic) correspond au salaire horaire minimum légal en dessous duquel un salarié ne peut pas être rémunéré. Ce n'est pas un minimum de subsistance, mais **le premier niveau de rémunération d'un salarié sans qualification reconnue et expérience pour un emploi en début de carrière et qui doit être suffisant pour une existence normale et digne.** Il est le seuil de référence à partir duquel sont construites les échelles de salaire. Les grilles de salaires au-dessus de ce minimum doivent reconnaître les qualifications et les évolutions de carrière. Limiter sa réévaluation, c'est tirer toutes les grilles de salaires vers le bas.



Une revalorisation en berne



Depuis 2010, le montant du Smic est revalorisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année. Elle s'appuie sur le niveau d'inflation (indice mensuel des prix à la consommation) et le pouvoir d'achat des ouvriers et des employés (50% du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés). Le gouvernement peut également décider d'une hausse supplé-

mentaire. Le dernier « coup de pouce » datant de juillet 2012 s'élevant « généreusement » à 0,6 %, soit l'équivalent de moins de deux baguettes de pain par semaine ! Par ailleurs, le Smic peut également être revalorisé automatiquement en cours d'année en cas d'inflation élevée. L'an dernier, le rapport annuel sur l'augmentation du SMIC réalisé par un groupe d'experts soi-disant indépendant plaide non seulement contre le fameux coup de pouce mais préconise pour « réduire le chômage » et « diminuer la pauvreté », la désindexation du SMIC... C'est-à-dire la baisse du SMIC qui est à peine plus élevé que le seuil de pauvreté !

Tour de passe-passe pour 2019



Malgré la colère grandissante en cette fin d'année, le 4 décembre, le premier Ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas de coup de pouce au 1^{er} janvier 2019, juste la revalorisation légale du smic de 1,8% en janvier prochain. Mais il estime que la hausse du smic net en 2019 serait de 3% en tenant compte sans doute des baisses de cotisations

mises en place cet automne par le gouvernement et de la revalorisation automatique.

Pourquoi le gouvernement maintient-il le SMIC au plus bas ?

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs accompagnent les revendications patronales. Non seulement, ils refusent de réévaluer le SMIC, mais ils favorisent l'embauche à ce niveau de rémunération avec des allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Ainsi, la multiplication des mesures d'exonérations fiscales dans le maintien ou l'extension des bas salaires a engendré une concentration d'un maximum de salariés autour du SMIC.



En effet, les cotisations patronales étant progressives selon les salaires (plus le salaire est proche du SMIC, plus elles sont faibles), chaque augmentation octroyée à un employé fait gonfler le salaire brut pour les employeurs. À partir de 1700€ nets par mois, les cotisations patronales s'accroissent. Aussi, **les allègements fiscaux dissuadent les entreprises d'augmenter les salaires et tassent les salaires vers le bas. Tous les niveaux d'embauche sont rabaissés et les possibilités de promotion sont réduites à peau de chagrin.** C'est du gagnant-gagnant pour les patrons.

Augmenter le SMIC, c'est possible !

Pour augmenter le SMIC, il faut s'attaquer, en le débusquant, au coût du capital. Depuis 20 ans, la part du salaire dans la valeur ajoutée a reculé de près de 10 points. **Cela correspond à 200 milliards d'euros qui sont passés de la poche du camp des travailleurs à celui du capital.**

Les gains de productivité du travail permettent de réaliser des bénéfices énormes, mais ce sont les actionnaires qui les accaparent. Un rapport de l'organisation Oxfam, qui agit contre les injustices et la pauvreté, souligne que sur 100€ de bénéfices, les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé 67,40€ en dividendes aux actionnaires contre seulement 5,3€ en prime pour les salariés et 27,30€ réinvestis dans l'entreprise. De même, combien coûtent les politiques de «zéro-stock» ou «free cash flow» si chères aux grands dirigeants pour, soi disant, rendre les entreprises plus compétitives ? Dernièrement, la mise au chômage partiel pendant 3 jours en raison d'un problème d'approvisionnement découlant de cette politique a coûté 3 millions d'euros à une fonderie ! Autant d'argent en moins pour l'entreprise et surtout une justification supplémentaire pour ne pas augmenter les salaires !

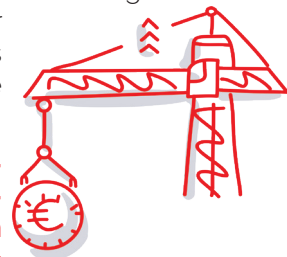
Alors, qu'est-ce qui coûte cher à l'entreprise ? Ce n'est pas le travail, mais bien le capital ! Il faut **rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée en faveur des travailleurs.**



Un effet dynamique pour tous

Une augmentation du SMIC à 1800€ bruts mensuels, soit 1425€ nets, permettrait de tirer l'ensemble des salaires vers le haut et donc une relance rapide de l'économie par la consommation. **Une revalorisation du SMIC aurait un effet d'entraînement sur l'ensemble des salaires.** En effet, une hausse du SMIC occasionne le réalignement des rémunérations afin de maintenir une hiérarchie des salaires. Plusieurs études l'ont montré, même avec de petites augmentations.

Un SMIC à 1 800€ n'est pas une utopie, cela est possible à nous de l'obtenir ! Imposons aux actionnaires un autre partage des richesses créées en priorisant l'investissement dans le travail humain et dans le salaire des femmes et des hommes.



Faire respecter le SMIC



Pour vérifier si un salarié est bien payé au niveau du SMIC, il ne faut pas seulement regarder le montant du salaire de base sur la première ligne de la fiche de paie. En effet, la loi indique que l'assiette de vérification du respect du SMIC comporte plusieurs éléments : le salaire de base bien sûr

mais aussi tous les avantages en nature et majorations diverses ayant le caractère d'un complément de salaire qui sont la contrepartie directe du travail effectif du salarié. Ainsi par exemple : une prime d'objectif, de rendement, de polyvalence...

Si toutes les primes ne sont pas intégrées dans cette assiette, et c'est tant mieux, force est de constater que celles qui sont retenues aboutissent au résultat suivant : des fiches de paie indiquant un salaire de base à moins de 9,88 euros/heure !

Pour la CGT, c'est le salaire de base seul qui correspond au SMIC, tous les autres éléments de la rémunération devant s'y ajouter.

Pour la revalorisation du SMIC à 1800€ brut et des augmentations générales de salaire

14 DÉCEMBRE*

journée nationale d'action

* Jour de la réunion de la Commission Nationale de la Négociation Collective sur le Smic et les minimas de branches

**Salaires, pensions, emploi,
retraites et protection sociale**

NOS BESOINS DOIVENT ÊTRE ENTENDUS